

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 4 octobre 2021

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 4<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2021, 20 h à l'Hôtel de ville

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin et Vincent Guillot. Est absent monsieur le conseiller Nelson Bernard. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des 7 et 20 septembre 2021
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de septembre 2021
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour :
  - 5.1 Membres du Conseil
  - 5.2 Public

**ADMINISTRATION**

6. Dépôt des rapports financiers au 31 août 2021
7. Adoption des prévisions budgétaires 2022 – Régie d'assainissement des eaux usées Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer
8. Adoption du budget 2021 – Service transport adapté (STA) Boischatel

**TRAVAUX PUBLICS**

9. Mandat UMQ pour l'achat de carburant en vrac
10. Déneigement de la route des Trois-Saults 2021-2023
11. Autorisation de dépenses – Acquisition et installation de gazon – stationnement du Domaine du boisé
12. Modification de la résolution numéro 2021-04-100 – Acquisition d'une remorque – Tonte et déneigement

**LOISIRS**

13. Autorisation de dépenses – Réfection de la piscine du Domaine de la rivière
14. Autorisation de dépenses – Parc du Sous-Bois
15. Embauche – Préposés à l'entretien des équipements récréatifs
16. Autorisation de dépenses – Nettoyage forestier des sentiers hivernaux du Domaine du boisé

## **DIVERS**

17. Périodes de questions sur les points à l'ordre du jour:

17.1 Membres du Conseil

17.2 Public

18. Levée / Ajournement

2021-10-239

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2021-10-240

3. **Adoption des procès-verbaux des 7 et 20 septembre 2021**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux des 7 et 20 septembre 2021 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.

2021-10-241

4. **Adoption du paiement des dépenses du mois de septembre 2021**

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de septembre 2021, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune question

De la part de l'assistance :

- Aucune question

La période de questions a débuté à 20 h 02 et s'est terminée à 20 h 02.

## **ADMINISTRATION**

6. ***Dépôt des rapports financiers au 31 août 2021***

2021-10-242

7. **Adoption des prévisions budgétaires 2022 – Régie d'assainissement des eaux usées Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer**

**Considérant que** la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer a adopté son budget 2022 lors de son assemblée régulière tenue le 21 septembre 2021 ;

**Considérant que** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du budget 2022 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer ;

**Pour ces motifs,** il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2022 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer dont la quote-part de la Municipalité s'élève à 690 972\$.

2021-10-243

**8. Adoption du budget 2021 – Service transport adapté (STA) Boischatel**

**Considérant que** la Municipalité de Boischatel, autorité compétente en matière de transport, a conclu une entente le 29 octobre 2019 avec Développement Côte-de-Beaupré, les nommant comme organisme délégué pour le transport collectif et adapté sur son territoire;

**Considérant que** Développement Côte-de-Beaupré organise, sous la dénomination sociale de « PLUMobile – Organisateur de déplacements », du transport collectif et adapté;

**Considérant que** la Municipalité de Boischatel offre les services de transport collectif et adapté par l'entremise de PLUMobile depuis 2019 et qu'elle appuie financièrement PLUMobile – Organisateur de déplacements;

**Considérant que** PLUMobile a produit un budget pour le service de transport adapté (STA) Boischatel pour l'année 2021. Ce budget propose des revenus de 235 608 \$ et des dépenses de 234 590 \$ pour un surplus d'exercice de 1 018 \$;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement que le Conseil municipal adopte le budget 2021 du STA Boischatel tel que présenté par PLUMobile.

**TRAVAUX PUBLICS**

2021-10-244

**9. Mandat UMQ pour l'achat de carburant en vrac**

**Considérant que** la Municipalité de Boischatel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

**Considérant** l'article 14.7.1 du Code municipal :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

**Considérant que** la Municipalité de Boischatel désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement :

**Que** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

**Que** la Municipalité de Boischatel confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au le 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

**Qu'un** contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

**Que** la Municipalité de Boischatel confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

**Que** la Municipalité de Boischatel s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

**Que** la Municipalité de Boischatel s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

**Que** la Municipalité de Boischatel s'engage à payer à l'UMQ un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200,00 \$.

2021-10-245

**10. Déneigement de la route des Trois-Saults 2021-2023**

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à l'octroi d'un contrat pour le déneigement de la route des Trois-Saults ;

**Considérant** la demande de prix effectuée par le directeur des travaux publics;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser l'octroi du contrat de déneigement de la route des Trois-Saults à Déneigement Michel Bédard Inc. pour un montant estimé à 17 000 \$, plus les taxes pour les hivers 2021-2022 et 2022-2023.

2021-10-246

**11. Autorisation de dépenses – Acquisition et installation de gazon – stationnement du Domaine du boisé**

**Considérant** qu'il est nécessaire de finaliser l'aménagement du stationnement du Domaine du boisé;

**Considérant** la demande de prix effectuée par le directeur des travaux publics;

**Considérant que** les superficies et la topographie du terrain peuvent faire augmenter l'estimation reçue;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser une dépense estimée à 9 000 \$, plus les taxes, pour l'acquisition et l'installation de gazon auprès de la compagnie Boulet Dépôt afin de compléter l'aménagement du stationnement du Domaine du boisé.

Les sommes seront prises à même le règlement d'emprunt numéro 2018-1063.

2021-10-247      12. **Modification de la résolution numéro 2021-04-100 – Acquisition d'une remorque – Tonte et déneigement**

**Considérant** la résolution numéro 2021-04-100 autorisant des dépenses pour l'achat d'équipements pour la tonte et le déneigement des terrains municipaux, incluant une remorque au prix de 9 690 \$ plus taxes;

**Considérant** l'augmentation des prix en 2021;

**Considérant** la nouvelle demande de prix;

**Considérant** le nouveau prix fourni par Attache remorque Québec;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'une remorque à la compagnie Attache remorque Québec pour un montant ajusté à 11 260\$ plus les taxes.

**LOISIRS**

2021-10-248      13. **Autorisation de dépenses – Réfection de la piscine du Domaine de la rivière**

**Considérant qu'il** est nécessaire de procéder à la réfection de la piscine du Domaine de la rivière;

**Considérant** le règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

**Considérant** la demande de prix effectuée par le directeur des loisirs et de la culture;

**Considérant** l'offre de service de Piscine Soucy pour la réfection complète de la piscine du Domaine de la rivière;

**Considérant** la recommandation du directeur des loisirs et de la culture;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser une dépense estimée à 32 500 \$, plus les taxes, pour la réfection complète de la piscine du Domaine de la rivière.

Cette somme sera prise à même l'excédent accumulé non affecté.

2021-10-249      14. **Autorisation de dépenses – Parc du Sous-Bois**

**Considérant** les résolutions numéro 2021-04-115 et numéro 2021-06-184;

**Considérant** l'ajout d'un carré de sable;

**Considérant** la superficie réelle du terrain gazonné;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser une dépense supplémentaire de 2 475 \$, plus les taxes, auprès de la compagnie Xavier Paysagiste Inc. afin de compléter l'aménagement du parc du Sous-Bois.

Cette somme sera prise à même le fonds Parcs et Espaces verts.

2021-10-250

**15. Embauche – Préposés à l'entretien des équipements récréatifs**

**Considérant** que la Municipalité doit procéder à l'embauche de deux préposés à l'entretien des équipements récréatifs ;

**Considérant** le processus de sélection des candidats ;

**Considérant** que les candidats rencontrent les exigences ;

**Considérant** la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser l'embauche de messieurs Stéphane Sauvageau et Guillaume Lavoie au poste permanent de préposé à l'entretien des équipements récréatifs, selon les conditions de travail prévues par la Municipalité incluant une période de probation de six (6) mois, et ce, conditionnellement aux résultats de l'examen médical.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer les contrats d'embauche.

2021-10-251

**16. Autorisation de dépenses – Nettoyage forestier des sentiers hivernaux du Domaine du boisé**

**Considérant que** la Municipalité est responsable de l'entretien de ski de fond et de raquette;

**Considérant qu'il** est nécessaire d'effectuer un nettoyage forestier des sentiers au Domaine du boisé en prévision de la saison hivernale;

**Considérant** l'offre de service d'Arboriphile Inc.;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser une dépense estimée à 13 000 \$, plus les taxes, à la compagnie Arboriphile Inc. pour le nettoyage forestier des sentiers hivernaux du Domaine du boisé.

**DIVERS**

**17. Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune question

De la part de l'assistance :

- Aucune question

La période de questions a débuté à 20 h 13 et s'est terminée à 20 h 14.

2021-10-252

**18. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 16.

ASSISTANCE : 6 personnes

---

Benoit Bouchard  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

*« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*